

A. Minitch, A. Plechkov
А. С. Минич, А. Д. Плешков
БГЭУ (Минск)

Научный руководитель А.В. Темнохуд

LE PROBLÈME DU TRI ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN EUROPE

ПРОБЛЕМА ПЕРЕРАБОТКИ И СОРТИРОВКИ ОТХОДОВ В СТРАНАХ ЕВРОПЫ

Le problème du tri et du traitement des déchets devient de plus en plus crucial à l'époque du développement des pays et du progrès technique. L'activité économique de l'homme provoque des processus irréversibles dans l'environnement de notre planète ce qui préoccupe plusieurs savants et chercheurs des pays différents.

Le but de la recherche est l'analyse de la situation actuelle des pays européens dans le domaine du tri et du traitement des déchets.

Selon les calculs de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) chaque année un européen produit 476 kg d'ordures ménagères. Il est à noter que le problème du tri et du traitement des déchets ne touche pas seulement la France [1].

L'Europe génère de grandes quantités de déchets: nourriture et déchets de jardinage, déchets de construction et de démolition, déchets miniers, déchets industriels, batteries, sacs en plastique, papiers, déchets sanitaires, vêtements usés etc.

Environ 10 % de la production totale de déchets en Europe inclut les «déchets municipaux» — autrement dit, les déchets générés principalement par les ménages et, dans une moindre mesure, par les petites entreprises et les institutions publiques comme les écoles et les hôpitaux.

Partout en Europe, une quantité croissante de déchets est recyclée et n'est plus envoyée dans les décharges. Concernant, par exemple, les déchets municipaux, la partie recyclée ou compostée est passée de 31 % en 2004 à 41 % en 2012 dans les 27 pays membres de l'UE. En 2019 le chiffre est monté vers 46%.

La législation européenne s'est fixé des objectifs ambitieux. Par exemple, en 2020, chaque pays de l'UE devra recycler 50 % de ses déchets municipaux; 45 % des batteries usagées devront être récupérées, et, 70 % des déchets non toxiques de construction et de démolition (en poids) devront être recyclés ou valorisés. Si, en 2020, tous

les pays parvenaient à tenir les engagements concernant la mise en décharge des déchets, ils pourraient retirer du cycle de vie l'équivalent en gaz à effet de serre de 62 millions de tonnes de CO₂ — ce qui représenterait une contribution significative de l'UE aux efforts d'atténuation du changement climatique [2].

Les gains potentiels sont immenses et pourraient faciliter la réorientation de l'économie européenne vers une économie circulaire où rien n'est gaspillé. Cela permettrait des gains environnementaux significatifs, même pour les pays présentant un fort taux de recyclage et de récupération. Cette progression dans le domaine du traitement et du tri des déchets demande un effort conjoint de toutes les parties concernées: consommateurs, producteurs, responsables politiques, autorités locales, unités de traitement des déchets, etc. D'une part, les consommateurs disposés à trier leurs déchets ménagers ne pourront le faire qu'à condition qu'une infrastructure de collecte soit en place. D'autre part, les usines de recyclage pourront fonctionner à condition que les foyers trient leurs déchets. En outre, il faut souligner que la nécessité du tri et du traitement des déchets peut être considérée comme vitale: «... c'est protéger notre sol, notre eau ... et donc notre santé, c'est préserver nos ressources naturelles, c'est aussi économiser de l'énergie et soutenir l'emploi» [3].

En conclusion il faut mettre en évidence que le traitement et le tri des déchets a un impact important sur la situation économique de tout pays en contribuant énormément à la création de nouveaux emplois.

Références

1. Statistiques sur les déchets [Ressource électronique] // Agence de l' Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. — Mode d'accès: <https://www.ademe.fr>. — Date d'accès: 11.11.2019.

2. Les déchets: un problème ou une ressource? [Ressource électronique] // Article. — Mode d'accès: <https://www.eea.europa.eu/fr/signaux/signaux-2014/articles/les-dechets-un-probleme-ou>. — Date d'accès: 11.11.2019.